

**Commission économique pour l'Europe**

Conférence des statisticiens européens

**Groupe d'experts des recensements de la population
et des habitations****Vingt-quatrième réunion**

Genève, 21-23 septembre 2022

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

**Transitions dans les méthodes appliquées pour les recensements :
plans, expérience acquise et innovations****Recensement fondé sur les registres administratifs
en Lettonie : transition dans les méthodes, publication
des données, difficultés rencontrées et prochaines étapes****Note du Bureau central de statistique de Lettonie****Résumé*

En Lettonie, le recensement de 2021 a été réalisé en utilisant uniquement les données personnelles disponibles dans les sources de données administratives. Depuis 2012, des travaux ciblés ont été menés pour améliorer les plus grands registres administratifs de Lettonie et pour mettre au point des méthodes appropriées pour produire tous les indicateurs obligatoires du recensement. En 2012, une méthode d'estimation de la population a été conçue.

En coopération avec les responsables des systèmes informatiques de l'État et des collectivités locales, on a déterminé les données nécessaires au niveau des personnes et des adresses (codes d'adressage) pour assurer la production d'indicateurs sur les ménages et le logement.

En plus des informations disponibles dans les registres, des méthodes d'imputation ont été utilisées pour établir les valeurs manquantes pour les indicateurs d'éducation et d'activité économique.

La Lettonie a été le premier pays de l'Union européenne à publier les résultats de son recensement. Afin de promouvoir l'utilisation des données et d'expliquer aux utilisateurs les particularités de méthode liées à la transition vers un recensement à base de données administratives, plusieurs manifestations de communication externe ont été organisées : un hackathon de données, un petit-déjeuner pour le milieu universitaire et une conférence internationale.

* Document établi par Sigita Purona-Sida, Baiba Zukula, Peteris Vegis, Sigita Meldere, Ruta Beinare.
Note : les appellations employées dans le présent document ne reflètent aucune prise de position du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies quant au statut juridique de pays, territoires, villes ou zones quelconques, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.



Les travaux relatifs au recensement et à la compilation d'indicateurs démographiques à l'aide de registres administratifs, qui se poursuivent, comprendront la mise au point de nouvelles méthodes, la soumission de propositions d'améliorations aux responsables de registres administratifs nationaux et une participation active à l'élaboration du règlement européen sur les statistiques démographiques (ESOP).

I. Introduction

1. En 2021, pour la première fois, la Lettonie a réalisé un recensement fondé sur des registres. En 2012 déjà, une méthode permettant de déterminer la taille de la population avait été mise au point, car il ressortait du recensement de 2011 qu'au début de l'année le nombre de personnes vivant en Lettonie était inférieur de 7 % à celui déclaré dans le registre de la population supervisé par le Bureau des affaires de citoyenneté et de migration.
2. L'étape suivante avait consisté à évaluer la disponibilité, la qualité et la fiabilité des différents registres et sources de données administratives. La Lettonie dispose de nombreux registres et bases de données de grande qualité, régulièrement mis à jour et offrant une bonne couverture, qui fournissent des informations sur les personnes et les logements.
3. Les données requises pour les variables du recensement ont été déterminées dans les sources de données administratives au niveau des personnes et des logements (codes d'adressage) afin de garantir la production d'indicateurs au niveau individuel.
4. Au cours des préparatifs, il a été constaté que les registres administratifs de l'État ne pouvaient pas fournir toutes les informations nécessaires au recensement – certains groupes faisaient défaut ou les informations les concernant étaient incomplètes. Des données ont donc été collectées auprès d'institutions non gouvernementales et d'entreprises privées.
5. Aucun registre administratif n'ayant été conçu dans le but de fournir des données à des fins statistiques, un travail méthodologique a dû être effectué pour produire tous les indicateurs du recensement en temps voulu et à un haut degré de qualité.

II. Changement de méthode – recensement fondé sur les registres administratifs

A. Population et familles

1. Méthode d'estimation de la population – élaboration et changements

6. Lors du recensement de 2011, il a été établi que le nombre de personnes vivant en Lettonie était inférieur de 7 % (soit 155 000 personnes) au nombre de personnes inscrites au registre de la population (devenu depuis juillet 2021 le registre des personnes physiques) de l'Office des affaires de citoyenneté et de migration (OCMA).
7. Depuis 2012, les statistiques démographiques de la Lettonie sont produites selon une approche basée sur un modèle. Chaque année, pour chaque personne déclarée dans le registre des personnes physiques, la probabilité que cette personne appartienne à la population des résidents habituels de Lettonie est calculée à l'aide d'un modèle de régression logistique (modèle logit) et des données de 15 registres administratifs.

2. Données sur les familles et les ménages

8. Les estimations de la population réalisées par le Bureau central de statistique (CBS ou le Bureau) sont utilisées pour déterminer le noyau familial. Dans le recensement, on considère qu'une famille (noyau familial) est constituée de deux personnes ou plus vivant dans le même logement et appartenant à l'un des six types de famille¹.
9. Les principales conditions qui régissent la division de la population en noyaux familiaux sont les suivantes :
 - a) Une personne ou un groupe de personnes qui ne forme aucun des six types de famille n'est pas considéré comme une famille ;
 - b) Les personnes vivant dans des logements institutionnels ne sont pas incluses ;
 - c) Le noyau de la famille est constitué d'un couple marié ou cohabitant avec ou sans enfants, ainsi que d'un parent avec un ou plusieurs enfants ;

¹ <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?qid=1493361707846&uri=CELEX:32017R0543>.

d) Seule la parenté directe entre la progéniture et les parents est prise en compte. Un grand-parent avec ses petits-enfants n'est pas considéré comme un noyau familial dans ce contexte ;

e) L'âge de la progéniture n'est pas pris en compte. Les hommes et les femmes adultes qui vivent chez leurs parents ont également le statut de fils et de filles ;

f) Selon la méthodologie du recensement, plusieurs noyaux familiaux peuvent vivre dans un seul ménage. Par exemple, dans le cas d'une grand-mère et d'un grand-père et d'un de leurs enfants avec sa famille, deux noyaux familiaux sont formés.

10. Le Bureau a élaboré un algorithme permettant de déterminer les types de familles qui utilise les données sur les résidents permanents lettons au niveau individuel pour les personnes ayant fourni des informations sur leur parenté. Le schéma de classification du type de famille est disponible dans les métadonnées de référence pour le [noyau familial](#) sur le portail des statistiques officielles de Lettonie².

B. L'éducation et les activités économiques

1. Détermination du plus haut niveau d'éducation

11. Le plus haut niveau d'éducation obtenu est déterminé pour chaque résident habituel de Lettonie au début de l'année (1^{er} janvier de l'année concernée). Une base de données cumulative est utilisée pour déterminer le plus haut niveau d'éducation obtenu. Il repose sur les résultats du recensement de 2011, et on y ajoute les données sur le niveau d'éducation acquis par la population provenant des registres et des enquêtes menées par le Bureau les années suivantes. Le niveau d'éducation est aligné sur la Classification internationale standardisée de l'éducation (CITE) 2011 avant d'être ajouté à la base de données cumulative. La qualité des données administratives et autres utilisées est en cours d'évaluation.

12. Lorsque tous les indicateurs ont été produits, on évalue la qualité des données, la correspondance du niveau d'éducation acquis avec l'âge de la personne et avec certaines professions. On suppose que chaque niveau d'enseignement a un âge minimum auquel il peut être obtenu (tableau 1).

Tableau 1
Niveau d'éducation et âge minimum

<i>Niveau d'études</i>	<i>Âge minimum</i>
Niveau 1 de la CITE : premier stade de l'éducation de base	12 ans
Niveau 2 de la CITE : deuxième stade de l'éducation de base	14 ans
Niveau 3 de la CITE : enseignement secondaire	17 ans
Niveau 4 de la CITE : enseignement professionnel après l'enseignement secondaire général ou professionnel ; enseignement secondaire professionnel après l'enseignement secondaire général (pas d'enseignement supérieur)	18 ans
Niveau 5 de la CITE : enseignement supérieur professionnel de premier niveau	19 ans
Niveau 6 de la CITE : diplôme de premier cycle ou équivalent	20 ans
Niveau 7 de la CITE : maîtrise (y compris professionnelle) ; enseignement supérieur professionnel de deuxième niveau d'une durée de cinq ans	21 ans
Niveau 8 de la CITE : doctorat	25 ans

² <https://stat.gov.lv/en/metadata/5744-family-nucleus>.

13. Le niveau d'éducation ne peut être déterminé à partir des données administratives, ou n'est pas connu exactement (on sait seulement qu'il s'agit de l'enseignement supérieur) pour 5,8 % de la population lettonne âgée de 15 ans et plus (au 1^{er} janvier 2021). Comme il s'agit d'une proportion relativement faible, des imputations ont été faites à l'aide de méthodes mathématiques pour remplacer les valeurs manquantes par des valeurs fiables et cohérentes³.

14. L'imputation du niveau d'éducation ou le remplacement des valeurs manquantes par des valeurs fiables et cohérentes est nécessaire car au 1^{er} janvier 2021 :

a) Le niveau d'éducation était inconnu (environ 35 000 personnes ou 2,2 % de la population âgée de 15 ans et plus) ; ou

b) On savait qu'une personne avait un niveau d'enseignement supérieur, qui devait être défini plus précisément selon les niveaux de la CITE (environ 56 000 personnes ou 3,6 % de la population âgée de 15 ans et plus).

2. Détermination des activités économiques

15. Le statut d'une personne au regard de l'activité est défini pour chaque résident habituel de Lettonie en fusionnant les données [des registres administratifs et des enquêtes menées par le Bureau](#). Suivant la pratique établie au niveau international, la population économiquement active participant au marché du travail est définie par rapport à la période de référence de novembre de l'année précédente (2020) au lieu du moment critique du recensement de la population et des logements. Le mois de novembre est choisi comme mois typique de l'année, en tenant compte du fait que décembre est le mois de clôture de l'année et qu'il comporte un nombre considérable de jours fériés et enregistre des fluctuations plus importantes de l'état d'activité. Les données acquises sont attribuées à la date critique du recensement, à savoir le 1^{er} janvier 2021.

16. Un seul statut d'activité est défini pour chaque personne, selon les catégories suivantes :

a) Tout d'abord, on trouve des enfants qui, conformément à l'article 37 de la loi sur le travail, n'ont pas atteint l'âge minimum national pour l'exercice d'une activité économique (ceux qui ont moins de 14 ans) ; suivis d'une classification de :

- b) Chômeurs ;
- c) Personnes employées ;
- d) Retraités sans activité professionnelle ;
- e) Bénéficiaires de revenus du capital ;
- f) Étudiants ;
- g) Autres.

17. Des données sur le lieu de travail de chaque résident habituel de la Lettonie en novembre 2020 ont été recueillies. Pour les personnes ayant plusieurs emplois, un seul emploi principal est défini. L'emploi principal est défini comme suit :

a) Un emploi pour lequel les informations relatives au livret de paie sont enregistrées auprès des autorités fiscales ;

b) En l'absence d'information sur le livret de paie, l'emploi principal est celui dans lequel le nombre d'heures travaillées est le plus élevé ;

c) Si le nombre d'heures travaillées n'est pas connu, l'emploi principal est celui pour lequel le salaire ou le traitement est le plus élevé au moment de référence.

18. À partir de l'emploi principal de la personne, les informations suivantes sont définies :

- a) Profession ;
- b) Secteur d'activité ;

³ <https://stat.gov.lv/en/metadata/7299-educational-attainment>.

- c) Statut vis-à-vis de l'emploi ;
- d) Lieu de travail.

19. Les données sur la profession et le secteur d'activité sont imputées, étant donné que les registres administratifs ne contiennent pas toujours des données sur le secteur d'activité (0,7 %) ou la profession (4,1 %) de la population employée.

3. Autres avantages du calcul des indicateurs à partir des registres administratifs pour l'éducation et les activités économiques

20. La production des indicateurs du recensement à partir de registres administratifs a fourni l'occasion de développer d'autres indicateurs d'importance nationale. Depuis 2019, le Bureau central de statistique de Lettonie produit des données sur les établissements d'enseignement supérieur et d'enseignement professionnel lettons, notamment sur l'emploi et les revenus des diplômés, les programmes d'études populaires et la demande de diplômés sur le marché du travail.

21. Le suivi est important pour deux groupes cibles principaux : les futurs étudiants et les universités. Ces recherches peuvent aider les étudiants à choisir une université et des programmes d'études particuliers, tandis que les universités peuvent les utiliser pour améliorer les programmes d'études et en créer de nouveaux, ainsi qu'à des fins de marketing pour attirer de nouveaux étudiants.

C. Logement

22. Les principales sources de données sur le logement étaient le registre national des adresses (SAR) et le système d'information du cadastre immobilier (RESCIS) du service foncier national (SLS), ainsi que le recensement de 2011.

23. Depuis la fin de 2018, une communication directe a été établie entre des experts de haut rang au sein du SLS, qui sont responsables du système RESCIS, et des experts du Bureau, ce qui a amélioré l'échange d'informations et augmenté considérablement la disponibilité et la qualité des données.

24. Pour obtenir des données supplémentaires sur les logements désaffectés, des informations sur les bâtiments résidentiels détruits, brûlés ou démolis ont été recueillies auprès des autorités locales. Des informations supplémentaires sur la disponibilité d'installations de logement ont été recueillies auprès des entreprises centrales d'approvisionnement en eau, d'assainissement et de chauffage des autorités locales.

25. Les coordonnées géographiques ont principalement été extraites du système RESCIS parce qu'elles étaient disponibles au niveau des bâtiments et que les données disponibles étaient globalement suffisantes pour les mailles du recensement de 2021.

26. Lors de la préparation du recensement, certains algorithmes et une liste de conditions ont été mis au point pour compléter les données manquantes pour plusieurs indicateurs de logement⁴.

27. Le Bureau a établi une liste des logements institutionnels (principalement dans le but d'en dénombrer les occupants) et cette liste avec les adresses est considérée comme la source principale concernant les logements institutionnels et, par conséquent, les personnes vivant dans ces logements.

28. Les personnes étaient considérées comme sans domicile fixe si elles avaient été enregistrées dans des centres d'hébergement de nuit.

29. Depuis 2019, des données sur les logements ont été ajoutées chaque année à l'Entrepôt de données sur les statistiques sociales (SSDW) pour assurer la bonne organisation en 2021 d'un recensement de la population et des logements fondé sur les registres.

⁴ <https://stat.gov.lv/en/metadata/10258-housing-indicators-housing-and-population-census-2021>.

III. Publication et communication des données

A. Publication des données

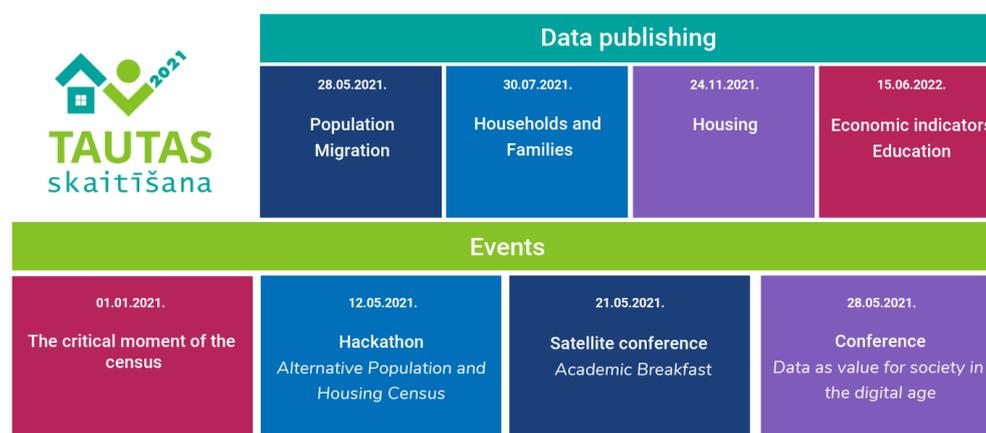
30. En Lettonie, les données du recensement de 2021 correspondent à la situation qui avait cours au 1er janvier. Les premiers résultats à être publiés, le 28 mai 2021, étaient les principaux indicateurs descriptifs de la population et des migrations, établis à partir de données administratives. Ceux-ci comprenaient des indicateurs qui n'avaient pas été publiés auparavant : la population par lieu de résidence antérieur un an avant le recensement, par année d'arrivée en Lettonie et par territoires (quartiers et zones à forte densité de population, en données maillées jusqu'à 1 kilomètre carré et 1 hectare). La publication des principaux indicateurs de population a été suivie par celle des indicateurs relatifs aux ménages et aux familles, qui fournissent de nouvelles données détaillées sur le noyau familial et la taille, le type et la structure des ménages jusqu'au niveau des municipalités.

31. En novembre 2021, les données sur les logements ont été publiées. La précédente version mise à la disposition des utilisateurs de données datait du recensement de 2011. Les indicateurs comprenaient le type de logement, la surface utile, la densité, la propriété, le nombre de résidents, l'année de construction et les équipements, maillés par territoire jusqu'à un hectare.

32. Les dernières données, publiées en juin 2022, comprenaient des indicateurs sur l'éducation et l'activité économique. Leur collecte a exigé le plus de temps, car elle nécessitait des informations provenant de nombreuses déclarations de contribuables qui, pour la période requise pour le recensement de 2021, n'étaient disponibles qu'à la fin de septembre 2021. Ces indicateurs étaient disponibles pour la première fois depuis 2011 à des niveaux géographiques aussi détaillés. Les données publiées comprenaient des informations sur le statut en matière d'activité économique, le statut en matière d'emploi, le secteur d'activité, la profession, le lieu de travail et le plus haut niveau d'éducation atteint. Toutes les données ont été publiées sur le portail de statistiques officielles de la Lettonie.

Figure 1

Annnonce au public des principales activités du recensement de 2021



33. L'obtention de données à partir des registres administratifs permet de publier chaque année des données démographiques détaillées, des données sur le niveau d'éducation et d'emploi, ainsi que des données distinctes sur les logements.

B. Campagne de communication

34. Une campagne de communication a été organisée pour atteindre efficacement les différents groupes cibles.

1. Universitaires : hackathon de données et petit-déjeuner pour les chercheurs

35. Onze équipes composées à la fois d'étudiants d'universités lettonnes et de passionnés de données expérimentés ont participé au hackathon. La manifestation, qui s'est déroulée sur trois jours, comprenait des conférences données par des professeurs de l'Université de Lettonie et de l'Université de Southampton. Les participants au hackathon ont travaillé en équipe pour trouver des solutions à des problèmes propres à un recensement basé sur des registres : comment déterminer si le lieu de résidence déclaré d'une personne est également son lieu de résidence réel ? Quels sont les facteurs qui contribuent à la migration interne ? Quels facteurs sociaux et démographiques influent sur le désir qu'a une personne d'obtenir une éducation supérieure ? Quelle est la situation concernant la disponibilité de logements confortables dans les villes et les zones rurales de Lettonie ? Quelle proportion des logements est en location en Lettonie ? Ce ne sont là que quelques-unes des questions soulevées par les participants au hackathon.

36. Un petit-déjeuner a été organisé à l'intention des chercheurs pour discuter avec eux d'un certain nombre de sujets liés au recensement. Pour les sujets « démographie et famille » et « indicateurs ethniques et langue », les participants ont examiné les questions suivantes : a) comment les méthodes statistiques peuvent-elle aider à obtenir les données et à analyser les évolutions démographiques dans le contexte des nouvelles solutions pour la collecte de données en 2021 (moins de données collectées lors d'entretiens en face à face ; recours aux données de registres et aux mégadonnées ; sélection et utilisation de nouvelles sources de données ; ventilations détaillées par zone géographique) ? b) Quelles sources de données devraient être utilisées dans les domaines où il y a lieu de développer la prospection en données ? Pour le thème « indicateurs de logement et aspects territoriaux », les participants ont discuté des besoins des utilisateurs de données et des principaux besoins de la recherche sur l'aménagement du territoire. Il a également été question, au cours de la manifestation, de l'utilisation des résultats du recensement dans la recherche et dans les études effectuées par les administrations publiques et les autorités locales.

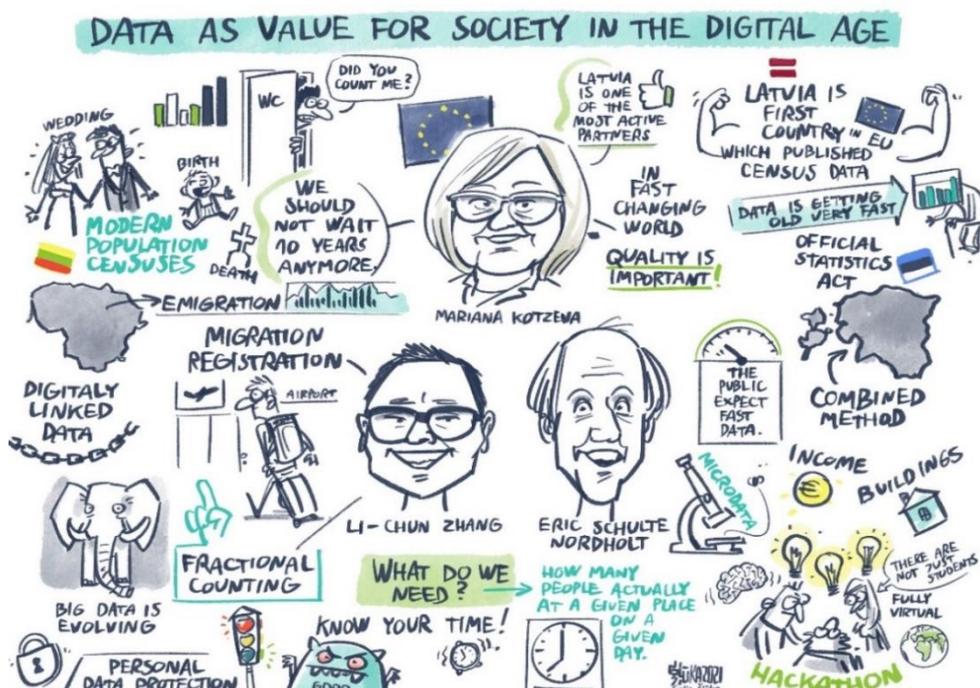
2. Utilisateurs de données nationaux et internationaux – conférence

37. Le jour de la publication des premiers résultats du recensement, le Bureau central de statistique letton a organisé une conférence sur le thème du changement de paradigme et de méthode à l'ère du numérique démontré par la réalisation du recensement de la population et des logements de 2021. Les participants à la conférence ont eu l'occasion d'évaluer trois aspects :

- a) Les registres et l'avenir ;
- b) Ouverture des données et niveau de détail ;
- c) Aspects juridiques, confidentialité et protection des données personnelles.

38. Les participants à la conférence ont été invités à participer à deux séances consécutives. La première était destinée aux utilisateurs de données nationaux (institutions d'État et municipales et acteurs des médias), tandis que la seconde ciblait les instituts nationaux de statistique étrangers et le monde universitaire.

Figure 2
Une caricature de Gatis Šļūka sur la conférence



3. Les médias et le public

39. Le troisième groupe – les médias et le public – a, dès le début de 2021, fait l’objet d’une communication ciblée fournissant des informations sur la transition vers un recensement basé sur les registres administratifs et visant à promouvoir l’utilisation des données. Plusieurs communiqués de presse, dessins humoristiques, infographies et reportages vidéo ont été produits.

IV. Difficultés rencontrées et prochaines étapes

A. Nouvelle méthode de recensement de la population

40. Les recensements fondés sur des données administratives présentent de nombreux avantages : les données peuvent être obtenues plus rapidement et leur acquisition est moins coûteuse et nécessite moins de ressources humaines. Cependant, l’établissement de statistiques à partir des registres administratifs présente également des points faibles. Aucun registre administratif n’a été créé à des fins statistiques. De nombreux registres n’utilisent pas des identifiants et des classifications uniformes, les définitions des indicateurs diffèrent d’un registre à l’autre, et les données ne sont pas stockées en vue d’un traitement numérique ultérieur. En outre, les registres administratifs ne sont pas en mesure de fournir des informations complètes sur l’ensemble de la population du pays, telles que des données historiques sur l’éducation de la population ou des informations actualisées sur le lieu de résidence réel de la personne.

41. Des travaux sont en cours pour améliorer les méthodes existantes et en élaborer de nouvelles afin de garantir la qualité des indicateurs obtenus à partir des registres administratifs. Depuis 2020, la méthode Sol-logit est utilisée pour obtenir des statistiques plus précises sur la population et les migrations. Des signes de vie dans 12 registres administratifs ont permis d’évaluer la probabilité de résider habituellement en Lettonie pour les personnes enregistrées dans le registre de la population et pour les personnes ayant un permis de séjour de courte durée (registre étendu de la population).

42. Plusieurs enquêtes d'audit (en 2015 et 2017) avaient abouti au constat que le modèle logit surestimait la population de la Lettonie. Le modèle Sol-logit donne un résultat qui montre que le modèle logit sous-estime la population.

43. Des recherches et la consultation d'experts ont montré qu'il existe un certain nombre d'autres méthodes d'estimation de la population à partir des signes de vie dans les registres administratifs qui doivent être évaluées et que des enquêtes de couverture devraient être organisées pour évaluer le degré de précision des modèles.

B. Exigences relatives aux statistiques européennes sur la population (ESOP)

44. La nouvelle réglementation ESOP⁵, qui est toujours en cours d'élaboration, présente de nombreux défis. L'un des plus importants est la variété des points de vue sur l'objectif du règlement et sur les données que les organismes nationaux de statistique devraient fournir.

45. La Lettonie a fait part de ses observations concernant les modifications apportées au règlement pendant la phase d'élaboration, notamment les suivantes :

a) Selon la Lettonie, l'élaboration du règlement ESOP n'a pas suivi la procédure habituelle : le groupe de travail du recensement et l'équipe spéciale du recensement n'ont pas été suffisamment inclus, et les objections formulées lors des réunions des directeurs des statistiques sociales n'ont, de l'avis de la Lettonie, pas été prises en compte ;

b) Certaines données sur la population et le logement doivent être fournies annuellement (à partir de 2026-2027) ;

c) Des données plus détaillées sont nécessaires pour produire des cartes GRID ;

d) Eurostat prévoit d'inclure dans le règlement ESOP plusieurs indicateurs sur la santé, l'énergie et l'environnement. Étant donné que de plus en plus de pays passent à des recensements fondés sur des registres, la disponibilité de ces indicateurs dépend largement de la disponibilité des données dans les registres. Avant d'inclure de tels indicateurs, il est nécessaire d'étudier la disponibilité des données et de produire des directives méthodologiques ;

e) Le concept de « famille » est extérieur au périmètre du recensement. Au lieu de cela, le terme « noyau familial » devrait être maintenu ;

f) La Lettonie n'est pas favorable à la publication annuelle des données sur le logement ni à l'inclusion dans le recensement de thèmes non essentiels ;

g) Comme il est ressorti du débat mené au sein du Comité du système statistique européen, les données sur l'égalité ne devraient pas être incluses dans l'ESOP ;

h) La Lettonie n'est pas favorable à l'inclusion des avortements dans l'ESOP. Cet indicateur s'inscrirait mieux dans le cadre des statistiques sanitaires.

C. Travailler à l'amélioration des données administratives

46. En 2021, un recensement exclusivement fondé sur des registres a été mené en Lettonie pour la première fois. La date de référence du recensement était le 1^{er} janvier 2021. La décision de procéder à un recensement entièrement fondé sur les registres en 2021 a été prise en 2015 pour des raisons économiques (coût élevé du recensement traditionnel) et sociales (baisse du taux de réponse aux enquêtes sociales). En 2020, lorsque les entretiens en face à face ont été complètement arrêtés en raison de la pandémie de Covid-19, la décision d'organiser le recensement de la population et des logements en utilisant uniquement des données administratives s'est avérée judicieuse. La Lettonie a eu le temps de se préparer, d'élaborer une méthodologie pour la production des indicateurs et de travailler à l'amélioration de la qualité des données administratives.

⁵ https://ec.europa.eu/info/law/better-regulation/have-your-say/initiatives/12958-Collecte-de-donnees-Statistiques-europeennes-sur-la-population-ESOP_fr.

47. Les préparatifs du recensement de 2021 ont commencé en 2012. Le Bureau central de statistique de Lettonie a étudié la disponibilité, la qualité et la fiabilité de différents registres et données administratives. Toutes les données administratives ont été évaluées chaque année depuis 2017 conformément au Code de bonnes pratiques de la statistique européenne et aux exigences du recensement. Le Bureau a collaboré avec les détenteurs de registres pour assurer l'échange de données et la coordination entre institutions.

48. Le Bureau a conclu que les registres administratifs de l'État ne pouvaient à eux seuls fournir toutes les informations requises pour le recensement. Par conséquent, des données ont été recueillies auprès d'institutions non gouvernementales (par exemple, des syndicats d'artistes) et de sociétés privées (par exemple, des sociétés fournissant des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement). Plus de 40 registres ont servi de sources de données pour le recensement.

D. Registre des personnes physiques

49. Jusqu'au 1^{er} juillet 2021, le registre de la population du Bureau des affaires de citoyenneté et de migration était le principal registre de la population, dans lequel étaient stockées les données relatives aux informations de base de chaque résident de la Lettonie. Le registre des personnes physiques établi après cette date contient des informations sur les groupes suivants :

- a) Citoyens lettons et non-ressortissants vivant en Lettonie ;
- b) Étrangers :
 - i) Ayant reçu un permis de séjour en Lettonie, un certificat d'enregistrement d'un citoyen de l'Union européenne ou une carte de résidence permanente d'un citoyen de l'Union européenne ;
 - ii) Ayant obtenu le statut d'apatride en Lettonie ;
 - iii) Ayant soumis des documents de demande de permis de séjour, de certificat d'enregistrement ou de carte de résidence permanente ;
 - iv) Ayant des liens juridiques avec la Lettonie sur la base desquels des droits et obligations mutuels sont formés ou ont été établis dans le domaine des biens immobiliers, de l'activité commerciale, de la santé, des impôts, des prestations sociales et de l'éducation ;
 - v) Souhaitant recevoir une carte d'identité lettonne (carte d'identification électronique) afin de promouvoir le développement des relations économiques, scientifiques, éducatives ou culturelles ;
 - vi) Souhaitant bénéficier des services de l'administration de l'État letton par voie électronique au moyen d'une identification électronique délivrée par un État membre de l'Union européenne, un État de l'Espace économique européen ou la Confédération suisse ;
 - vii) Employés par une mission diplomatique étrangère accréditée en Lettonie ou une institution consulaire étrangère, ou ayant le statut de fonctionnaire ou d'agent d'un autre organisme international de droit public ou de sa représentation accréditée en Lettonie, ainsi que les membres de la famille ou le personnel privé de tels fonctionnaires ou agents dont le statut en Lettonie est déterminé par un traité international et qui ont accepté que leurs informations soient incluses et mises à jour dans le registre ;
 - viii) Dont la naissance ou le mariage a été célébré(e) et enregistré(e) en Lettonie ou ayant demandé à plusieurs reprises un document confirmant l'enregistrement de leur mariage ou naissance ;
 - ix) Qui sont demandeurs d'asile en République de Lettonie.

50. Des travaux sont actuellement menés afin d'évaluer et d'analyser les nouvelles données et d'examiner quels groupes devraient ou non être inclus dans la population résidente habituelle de la Lettonie.

E. Systèmes informatiques municipaux

51. Les municipalités lettonnes utilisent un ensemble de solutions informatiques mutuellement intégrées, connu sous le nom de système unifié de gestion locale (GSP). Afin d'estimer la population, le Bureau central de statistique utilise des données de niveau individuel sur les prestations et services sociaux municipaux provenant de l'application d'administration de l'assistance sociale et des services sociaux (SOPA) du système GSP. Le Bureau et les responsables de la planification des politiques publiques pourraient utiliser pleinement toutes les données de l'application SOPA, qui sont de grande qualité (couverture complète, mise à jour régulière), mais pour cela il est nécessaire de mettre au point en coopération avec le Ministère de la prévoyance sociale un cadre pour le traitement uniforme des données dans toutes les municipalités.

52. Une application pour l'enregistrement et l'attribution des appartements municipaux (BRIDZIS) a été conçue pour suivre le parc de logements municipaux et organiser l'aide au logement ; elle est actuellement utilisée par plus de la moitié des municipalités. Afin d'assurer l'unification de la comptabilisation informatisée de ces informations, il est nécessaire de réglementer l'inclusion et la mise à jour régulière dans l'application BRIDZIS de toutes les informations municipales sur le parc de logements et l'aide au logement.

53. La réglementation sur la gestion et l'enregistrement des systèmes d'assainissement décentralisés arrêtée par le Conseil des ministres prévoit l'enregistrement des systèmes décentralisés de collecte ou de traitement des eaux usées des villes avant le 31 décembre 2021 et leur mise en conformité avec les exigences réglementaires. La réglementation actuelle oblige les autorités locales à établir de tels registres mais, parce que la comptabilisation et le traitement de ces données ne sont pas uniformes et systématiques, elles ne peuvent pas être pleinement utilisées pour le suivi et l'analyse. À partir des bases de données constituées par les autorités locales, il faudrait créer un registre national en lançant un inventaire systématique unifié des données qui reposerait sur des classifications communes.

F. Registres des installations de chauffage dans les grandes villes

54. En application du décret du Conseil des ministres sur le plan d'action pour la réduction de la pollution atmosphérique 2020-2030, les municipalités de Riga, Liepaja et Rezekne doivent collecter des informations sur les installations de chauffage utilisées dans les foyers et trouver une solution pour la collecte de ces informations à l'avenir. Un système unifié devrait être mis en place dans les municipalités des grandes villes, afin d'assurer une intégration basée sur les classifications utilisées dans le pays.

G. Système d'information sur les bâtiments du Bureau national de contrôle de la construction

55. Il est prévu de poursuivre les travaux d'amélioration du système d'information sur les bâtiments (BIS) du Bureau national de contrôle de la construction (SCCB) et de concevoir des versions électroniques des dossiers sur les structures et les travaux. Les dossiers sur les structures fournissent des informations et de la documentation sur la propriété et les spécifications techniques des bâtiments. Les dossiers sur les travaux, quant à eux, fournissent des informations sur l'entretien et les travaux effectués sur les bâtiments. La conception de dossiers électroniques pour le système BIS assurera une approche unifiée de la gestion ainsi que la réutilisation des informations figurant dans les dossiers sur les structures. Des travaux sont également en cours pour améliorer le module de certificat énergétique du système BIS, qui enregistre les informations sur la consommation de combustible.

H. Système d'information du cadastre immobilier du service foncier national

56. Il faudra apporter des modifications appropriées au cadre réglementaire pour que le SLS puisse recevoir des collectivités locales et des institutions publiques des données supplémentaires sur l'amélioration des bâtiments d'habitation et des groupes de locaux d'habitation (appartements).

57. Il doit être possible d'obtenir du propriétaire, sans attendre le relevé cadastral, les informations relatives à l'amélioration du logement. À intervalles réguliers, par exemple tous les trois ans, le propriétaire devrait recevoir une invitation à mettre à jour les informations au moment de soumettre sa déclaration de revenus fonciers. Cette mise à jour pourrait se faire au moyen d'un questionnaire avec des champs définis. De cette manière, il serait également possible de recueillir des informations sur les mesures prises pour améliorer les logements ou les équipements d'énergie renouvelable installés.

58. Lorsqu'elles sont disponibles, les données des dossiers sur les structures provenant du système BIS du SCCB peuvent compléter les données du cadastre informatisé.

59. Dans la mesure du possible, il est nécessaire d'obtenir des informations supplémentaires sur les années de construction des bâtiments résidentiels.

V. Conclusions

60. La décision de réaliser le recensement seulement à partir des registres administratifs s'est avérée clairvoyante. En effet, cette méthode est non seulement la plus économique, elle permet aussi de produire plus rapidement la plupart des chiffres du recensement. La Lettonie est un des pays où le recensement a pu se dérouler selon le calendrier prévu, malgré les restrictions imposées par la pandémie. Il est prévu de fournir des indicateurs de recensement détaillés et actualisés chaque année, c'est pourquoi le travail systématique sur le perfectionnement des méthodes et l'amélioration de la qualité des registres va se poursuivre.